

POUR OU CONTRE LA PEINE DE MORT ?

Le discours de Maurice Barrès

Si nous supprimons la peine de mort, si nous faisons cette expérience du désarmement, au risque de qui serait-elle faite ? Il faut bien le constater : ce sont les pauvres que nous découvrons, ce sont eux qui pâtiront d'abord. Quoi qu'on fasse, il est bien certain que la police protégera toujours mieux mes riches que les pauvres...

Cette suppression de la peine de mort sera-t-elle du moins un ennoblissement de notre civilisation ? Si quelques-uns sont disposés à la croire, c'est qu'ils désirent mettre, de plus en plus, notre société d'accord avec les données que nous fournit la science. Nous écoutons les médecins qui nous disent en regardant les assassins : "Ils sont nécessités. Celui-ci tient son crime de son atavisme, cet autre le tient du milieu dans lequel il a été plongé"...

Pour ma part, je demande que l'on continue à nous débarrasser de ces dégradés, de ces dégénérés dans les conditions légales d'aujourd'hui, en tenant compte des indications qui nous sont fournies par les hommes de science compétents, quand ils nous disent que celui-ci relève des asiles plutôt que de la punition. Je crois qu'il y a lieu de recourir à la punition exemplaire (...)

C'est par amour de la santé sociale que je vote le maintien et l'application de la peine capitale. En tout cas, qu'il me soit permis de vous dire en terminant, cette mesure que vous croyez une mesure de générosité, c'est une générosité que nous ferons aux dépens des autres.

Journal officiel, Annales de la Chambre des Députés, 1908.

Le discours d'Aristide Briand

Recherchons si la peine de mort présente les qualités que doit avoir un châtiment dans une société civilisée.

Elle devrait être tout à la fois moralisatrice et intimidante (...).

Moralisatrice ? Il n'est personne parmi les partisans de la peine de mort qui ait osé soutenir que la mort soit moralisatrice.

Elle l'est si peu que ceux qui en demandent le maintien sont d'accord pour qu'elle soit appliquée dans l'obscurité.

De même que le meurtre privé se cache par crainte, vous demandez que le meurtre social se cache par honte (...)

La peine de mort est-elle du moins exemplaire ? On vous a rappelé combien de criminels, au moment de l'exécution, ont avoué avoir assisté antérieurement à de tels spectacles.

Je suis arrivé au point le plus intéressant du problème : la peine de mort exercerait-elle une intimidation sur les malfaiteurs ?

Si la peine de mort a une puissance d'intimidation, sa suppression doit amener immédiatement une recrudescence de crimes ; si cette recrudescence ne se manifeste pas, c'est que l'abolition demeure sans effet.

Or, c'est la conclusion à laquelle on aboutit quand on considère les différents pays où la peine de mort a été supprimée, et quand on ne prend pas les chiffres d'une année pour les opposer arbitrairement à ceux d'une autre année ; quand on prend des périodes suffisamment longues, des périodes de dix ans par exemple (...).

Journal officiel, Annales de la Chambre des Députés, 1908.